

# Cabinet BARDEL Géomètres-Experts



4, rue Montgallet -  
75012 PARIS

Compagnie d'assurance : MMA  
N° de police : 118263431 et 118263432 valable jusqu'au  
31/12/2018

Tél. : 01-43-07-30-42  
Fax : 01-43-07-68-16  
Email : p.bardel@wanadoo.fr  
Site web : www.cabinetbardel.fr  
Siret : 815 367 644 000 11  
Code NAF : 7112A  
N° TVA : 12815367644  
N° RCS :

## Certificat de mesurage « Loi Carrez »

### Objet

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété.

### Désignation du donneur d'ordre

Nom : M. et Mme CHEMLA  
Adresse : 10 avenue Benoit Lévy  
94160 SAINT-MANDÉ  
Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire  
Email :

### Immeuble bâti visité

#### Adresse du bien

Adresse complète : 10 avenue Benoit Lévy  
94160 SAINT-MANDÉ

#### Nature du bien

Nature : **Appartement au 2ème étage droite lot n° 5**  
Copropriété : Dans immeuble à usage d'habitation  
Références cadastrales : Section : H - Parcelle : 23

# Annexes

Annexe 1 / 1

## Liste des pièces bâties mesurées :

Localisation	Surfaces Privatives (m <sup>2</sup> )	Surfaces non prises en compte (m <sup>2</sup> )	Justification
Entrée (2ème étage)	6,90		
Cuisine (2ème étage)	8,70		
Séjour (2ème étage)	41,90		
Dégagement (2ème étage)	5,20		
Chambre 1 (2ème étage)	15,00		
Chambre 2 (2ème étage)	13,30		
Chambre 3 (2ème étage)	12,00		
Salle d'Eau (2ème étage)	6,00		
W.C. (2ème étage)	1,40		
Total :	<b>110,40</b>	<b>0,00</b>	

**En conséquence, après relevé du 28/09/2018, nous certifions que la surface privative « Loi Carrez » est de 110,40 m<sup>2</sup>.**  
(cent dix mètres carrés et quarante centimètres carrés)

## Constatations diverses

### Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée : le : 28/09/2018  
Visite effectuée : par : PETITJEAN Hervé  
Rapport édité : le : 03/10/2018  
à : PARIS

